

Amis (es) Trialistes,

Votre contrat d'assurance trial arrivera à son terme le 31/03/2021.

Le contrat que nous avons souscrit par l'intermédiaire du cabinet Lestienne auprès de la SA Lloyd's Insurance Compagny ne nous garantit plus l'usage routier au-delà de cette date.

Nous avons donc 2 cas de figure pour le renouvellement de vos garanties :

1/ Pour les conducteurs non titulaires du permis

Il vous suffit de renouveler votre contrat actuel responsabilité civile à 79 €.

Le paiement se fait obligatoirement par prélèvement annuel.

Soit en nous adressant le Mandat SEPA ci-joint par mail à : contact@abela-trial.fr.

Soit si vous êtes déjà prélevé, en nous adressant votre accord par mail à contact@abela-trial.fr.

2/ Pour les conducteurs titulaires du permis qui souhaitent un usage routier

Nous avons établi un partenariat avec la Cie April Moto.

Pour connaître les modalités et souscrire, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous ou le copier sur votre navigateur.

https://tarif-devis.amgestionassurance.com/fr/form/site?cle=-h6SaOmLPQYpPOSczU47ltotGAmbcGiACxwLi7_ph6LehnE5M0zAB5Xc9V6Gy4RasGY2tQnDSKm16W4ZPfJyew==

Nous attirons votre attention sur le fait que sans retour de votre part avant le 31/03/201, votre moto ne sera plus assurée auprès de notre cabinet.

Nous vous prions de croire à notre sincère considération et nous vous remercions par avance pour votre confiance.

Le président
Jean-Pierre Vallon

